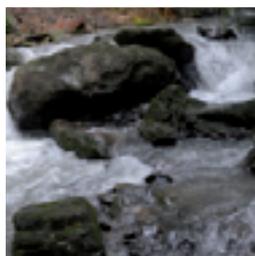
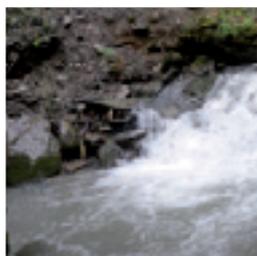
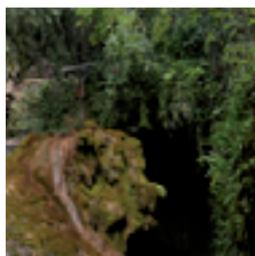
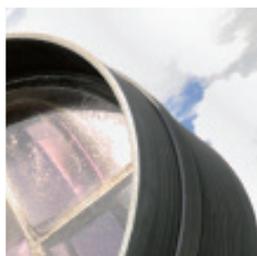
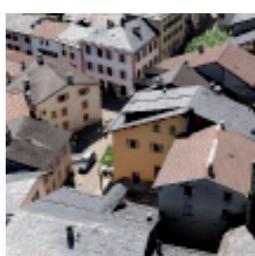




ourd horizon

BULLETIN D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE SILLON



P 10 Aménagement

Renaturation du canal de Gru



P 13 Sécurité

Rive des Nombieux : protection contre les chutes de pierres



P 19 Du côté de l'école



sommaire

Éditorial	3
La vie du conseil	4
Saillon Jazz	9
Bibliothèque.....	9
Renaturation du canal de Gru	10
Rive des Nombieux : protection contre les chutes de pierres	13
Assainissement de la STAP	14
Journée des aînés.....	16
Mérites 2009	17
Nonagénaire	18
Exposition ACM.....	19
Billet du directeur.....	20
Allons nous promener	22
Fin des écoles.....	22
Ecole des neiges	23
Lez'Arts sur la muraille	24



© SD Saillon

éditorial

Quel spectacle !

« Cinq ou six acteurs et un tréteau suffisent à représenter l'univers. »

Cervantes

A ce jour, Saillon compte 2121 habitants représentant 24 nationalités.

Les nombreux visiteurs de la magnifique exposition ACM mise sur pied par les enseignants et les élèves des écoles primaires et enfantines ainsi que les fidèles dez'Arts sur la muraille sont unanimes à relever que Saillon et plus particulièrement son bourg constitue un décor de rêve.



Pour une administration communale, les parallèles avec des productions de spectacles vont évidemment au-delà des aspects conviviaux et il faut bien, en cette période de l'année, vous communiquer quelques chiffres clefs.

Avec des recettes de fonctionnement de Fr. 9'128'623.34 et des dépenses avant amortissements de Fr. 7'007'545.19, les comptes 2009 de notre municipalité présentent une marge d'autofinancement confortable de Fr. 2'121'078.15. Avec un excédent de revenu de Fr. 355'228.05 et une fortune de Fr. 3'567'023.30, tous les indicateurs des finances communales sont au vert. A titre indicatif, l'endettement net par habitant de Fr. 1'438.19, considéré comme faible, a diminué de Fr. 427.95 par rapport aux comptes 2008.

Cette situation financière nous permet d'envisager sereinement la concrétisation de projets importants tels que l'agrandissement de l'école et l'ouverture de la crèche/UAPE (unité d'accueil pour écoliers) prévue pour la rentrée des vacances pascales 2011 ainsi que l'aménagement des routes de plaine dont les premiers tronçons devraient débuter en septembre prochain.

Par ailleurs, le conseil communal soutenu par des commissions talentueuses et enthousiastes planche sur de nombreuses autres réalisations.

Tout un programme que nous ne manquerons pas de vous communiquer plus en détail au fur et à mesure de l'évolution de la production.

A vous tous, acteurs et spectateurs de Saillon, je souhaite un excellent été.

*votre présidente,
Alba Mesot*

la vie du conseil

Voici les principales décisions d'intérêt général et public des séances qui ont rassemblé notre conseil communal de décembre 2009 à juin 2010. Durant cette période, le conseil s'est également réuni pour

- un repas avec les collaborateurs de la commune (23 décembre)
- la rencontre des nouveaux citoyens, la promotion civique et la remise des mérites communaux (16 janvier)
- la rencontre de Mme Oriane Papini, nonagénaire (21 janvier)
- une conférence de M. Jean-Pierre Roth, dans le cadre du musée de la fausse monnaie, concernant la BNS (19 février)
- la présentation du projet OQE (11 mars)
- la présentation du rapport de M. Bianco du bureau Idéalp ingénieurs Sàrl commandé par la coopérative fruitière et le cercle agricole concernant Rhône III (25 mars)
- la présentation par le groupe BOAS de leur projet de création d'un hôtel 4 * (6 avril)
- l'assemblée bourgeoise du 16 juin 2010 pour l'approbation des comptes 2009 de la Bourgeoisie
- l'assemblée primaire du 16 juin pour l'approbation de comptes 2009 de la municipalité et aussi à l'occasion de nombreuses invitations reçues pour des manifestations, expositions ou autres réceptions.

Administration générale

- Approbation des compléments aux noms des rues et places suite à la mise à l'enquête de ce dossier (15 décembre).
- Octroi du droit de cité à la famille Christophe Callewaert (12 janvier), à la famille Olivier Kaisin (16 février) à Mlle Sonia Carvalho Ferreira (16 mars).
- Prise de connaissance de la décision de la commission cantonale pour l'acquisition d'immeubles par des étrangers de ne pas ouvrir la zone « Bourg » à la vente aux étrangers (12 janvier).
- Définition, lors de décès, des situations pour lesquelles un avis de décès est à faire paraître dans le Nouvelliste (2 février).
- Organisation du bureau de vote pour les votations fédérales du 7 mars (2 février).
- Adjudication à la société Ciges de la mise en œuvre de la GED (Gestion Electronique des Données) (2 mars).
- Décision d'amender une citoyenne refusant de déposer ses papiers (30 mars).

Bureau communal Horaires d'été

Fermeture des bureaux :

du lundi
2 août 2010
à 07h30

au lundi
9 août 2010
à 07h30

L'équipe communale
vous souhaite un
excellent été !



- Décision de louer un espace dans la vitrine sise vers le bureau postal pour les besoins communaux (18 mai).

Sécurité publique

- Prise de connaissance que la commune de Charrat a rejoint l'organisation de la protection civile des deux rives (15 décembre).
- Autorisation au Tour de Romandie et au Tour de Suisse de traverser le territoire communal (2 février).
- Autorisation à la jeunesse de Saillon de fermer les routes communales et d'utiliser les salles de la protection civile pour le carnaval des enfants (2 février).
- Autorisation à la boucherie Vouillamoz-Carron d'exploiter son commerce le dimanche matin (2 février).
- Décision de refacturer aux privés les frais de géomètre concernant le levé des bâtiments (2 mars et 30 mars).
- Adjudication au bureau Stéphane Bessero SA à Fully de la mise en œuvre du SIT (Système d'Information du Territoire) (2 mars).
- Validation d'un dossier de planification pour les situations à risques élaboré par l'EMC (16 mars).
- Validation de la proposition d'un nouveau règlement inter-communal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels (30 mars).
- Autorisation à l'armée suisse de survoler le territoire communal dans le cadre de la patrouille des glaciers (13 avril).
- Autorisation délivrée au magasin PAM pour vendre des engins pyrotechniques du 14 au 31 juillet (27 avril).

Enseignement et formation

- Ratification de différentes décisions prises par le conseil d'administration du cycle d'orientation en lien avec la construction des nouveaux bâtiments sur Fully et Martigny (12 janvier).
- Prise de connaissance et approbation du plan de scolarité 2010-2011 (2 février).
- Adjudication à la maison Wetrok de la fourniture d'une nettoyeuse à tapis (2 mars).
- Prise de connaissance des décisions de M. Jean-Marc Briguët, enseignant, de faire valoir son droit d'allègement d'horaire (2 mars) et de réduire son temps de travail (27 avril).

- Décision de ne pas scolariser en primaire des élèves domiciliés hors commune ou hors canton (2 mars).

- Décision de changer le photocopieur de l'école (13 avril).

- Adjudications, dans le cadre de l'agrandissement de l'école et de la création de la crèche et UAPE, à Luyet SA les travaux de façades, portes métalliques et serrurerie, à Michel Stores SA la fourniture et pose de stores, à Bornet Frères SA l'étanchéité et ferblanterie, à Buchard Henri SA la charpente, à Sutech SA le sablage, à Gualino la vitrerie et à Bimétal SA les fenêtres métalliques (27 avril).

- Nomination de Mmes Céline Darbellay, Heidi Cox et Anita Ferro enseignantes auprès du centre scolaire jusqu'à la fin de la période administrative (11 mai).

- Acceptation de la demande de Mme Doris Buchard de prendre une année sabbatique durant l'année scolaire 2010/2011 (18 mai).

Culture, loisirs et culte

- Autorisation octroyée à la fanfare la Grand'Garde pour l'organisation de son concert annuel le 28 février (1^{er} décembre).

- Autorisation octroyée au Vélo Club Excelsior Martigny pour l'organisation du 44^{ème} prix des vins Henri Valloton et mémorial Jean Luisier le 11 avril (15 décembre).

- Attribution à M. René Schmidli du mérite sportif 2009 pour ses nombreuses participations à des compétitions régionales, nationales et internationales de course à pied et à M. Henri Thurre du mérite culturel 2009 pour son ouvrage « *Du marbre au cœur des Alpes : Histoire de la carrière de la Sarvaz* » (12 janvier).

- Autorisation octroyée à la fanfare Grand'Garde pour l'utilisation de la salle de gymnastique pour la diffusion du film/spectacle « *Les Virtuoses* » (2 février).

- Décision de mettre à disposition du « *KidsGames* » la salle de gymnastique pour des joutes se déroulant du 7 au 14 août (2 février).

- Décision d'entrer en matière sur un partenariat avec la paroisse pour une étude de création d'un centre paroissial (2 février). Décision de communiquer à la paroisse les besoins communaux dans le projet de centre paroissial (30 mars).

- Autorisation octroyée à la course VTT Face Nord de Saillon pour l'organisation de leur course (16 février).

- Décision d'acquérir 12 tables hautes auprès de la maison De-carte Meubles (16 février).

> la vie du conseil

- Décision d'engager Mme Viviane Raymond pour la gestion de la salle Stella Helvética (16 février).
- Autorisation délivrée à la Bayardine pour l'utilisation des saynètes communales et décision d'en créer de nouvelles (16 mars).
- Décision de créer une commission patrimoine (16 mars) et de nommer M. Christian Lalain pour sa mise en œuvre (30 mars).
- Adjudication à l'entreprise Schwab Fleurs à Saillon de la décoration florale intérieure de la salle Stella Helvética (16 mars).
- Validation de la proposition d'un nouveau règlement des sites (30 mars).
- Prise de connaissance des décisions de l'Evêché sur la réorganisation du personnel desservant le demi-secteur paroissial, à savoir départ de l'Abbé Marie-Joseph Huguenin et engagement de M. Olivier Messer à 80 % et de M. Benoît Produit à 50 % (30 mars).
- Autorisation aux organisateurs du marché artisanal du 11 septembre de fermer les routes communales du village (13 avril).
- Décision de louer à M. Slobodan Despot l'appartement de la Stella suite au départ de Mme Elisabeth Jordan (27 avril).
- Prise de connaissance de l'indemnité offerte par l'Etat du Valais pour une expropriation vers la chapelle St-Laurent pour la réalisation des travaux de correction de la route cantonale (27 avril).
- Décision de soutenir financièrement le 40^{ème} anniversaire le 18 septembre de la FOVAHM (27 avril).
- Autorisation aux organisateurs de la course des 2 Bains à effectuer un marquage au sol temporaire (11 mai).
- Autorisation délivrée à la Bayardine pour l'organisation des VIIèmes fêtes médiévales du 7 au 11 septembre 2011 (11 mai).
- Autorisation, suite au retrait par le WWF de leur opposition, de soutenir la construction d'une Via Ferrata (11 mai).
- Approbation des comptes 2009 de la paroisse (11 mai).

Prévoyance sociale

- Acceptation de différentes demandes d'assistance et validation de budgets y relatifs (15 décembre et 13 avril).

- Décision de refuser la prolongation d'un contrat d'insertion sociale (2 février).
- Acceptation de prendre en charge la rémunération pour une situation de tutelle (2 février).
- Acceptation de l'organisation d'un stage pour un bénéficiaire de l'assistance (2 mars).
- Décision dans le cadre de l'assemblée de la Fondatrice du Foyer Les Collombeyres de nommer Mme Karin Perraudin et M. Gilles Roduit organe de révision de ladite Fondation (2 mars).

Trafic

- Approbation du concept pour la réfection des routes de plaine (15 décembre).
- Traitement des oppositions à l'appel à contribution pour la réfection de la route des Vernayaz (15 décembre).
- Adjudication au bureau Atib Ingénieurs Conseils Sàrl du mandat d'établissement d'un dossier d'appel à contribution pour le projet de réfection des routes de plaine (12 janvier).
- Adjudication à l'entreprise Traceroute à Martigny de la fourniture de signalisations routières et d'une barrière (12 janvier).
- Décision d'indemniser, dans le cadre de la réfection des routes de plaine, à Fr. 120.– le m² les expropriations dans la zone d'habitat individuel et à Fr. 150.– le m² les expropriations dans la zone d'habitat collectif (2 février).
- Décision d'inscrire une servitude sur la parcelle de Mme Marguerite Roh pour la construction d'un abri bus à proximité du giratoire des Chiles (2 février).
- Nomination de la commission d'appel à contribution pour la réfection des routes de plaine, à savoir MM Michel Jacquéroz, Pierre-Cyril Michaud, Stéphane Bessero et Nicolas Voide. Le teneur de cadastre M. Panchaud siégeant avec voix consultative (16 février).
- Fixation des critères d'adjudication des travaux pour les premiers tronçons à réaliser dans le cadre de la réfection des routes de plaine (16 février).
- Décision de prendre en charge, conformément à la législation, le 33.37 % du 25 % du coût des travaux de réfection de la route cantonale 71 sur le pont de la Salentze (16 février).
- Adjudication au bureau Atib du mandat d'ingénieur dans le cadre de la réfection des routes de plaine, la réalisation des

routes du Midi, Pommeraie, Roselière et Sautes (2 mars).

- Nomination de la commission d'appel à contribution pour la réfection de la route de Tobrouk, à savoir MM Michel Jacquériz, Stéphane Bessero et Pierre-Cyril Michaud (2 mars).
- Prise de connaissance et traitement des oppositions relatives à la mise à l'enquête du 1^{er} secteur de réfection des routes de plaine (30 mars).
- Validation de l'appel à contribution pour l'aménagement des routes de plaine (30 mars).
- Validation de la numérotation des bâtiments (27 avril).
- Traitement de l'opposition à la réfection de la route de Tobrouk (27 avril).

Protection et aménagement de l'environnement

- Validation des 80 premiers articles du nouveau règlement communal des constructions (1^{er} décembre, 12 janvier, 16 février).
- Autorisations octroyées à M. Alex May pour la construction d'un mur au Grand-Clos, à M. François Mooser pour la construction de cheminées Vers le Bourneau (15 décembre).
- Autorisation octroyée à JH Immobilier Sàrl pour rénover en appartement un garage Derrière le Bourg (12 janvier).
- Décision d'inclure dans les mesures environnementales du concept de valorisation du canal de la Sarvaz une mesure compensatoire promise à Pro Natura lors de la création de la passerelle à Farinet (12 janvier).
- Autorisations octroyées à Ethis SA pour la construction de 22 habitations aux Devins, à M. Yves Sindoni pour la construction d'une habitation aux Chiles, à M. Daniel Michaud pour l'agrandissement d'une habitation aux Proz Novex, à M. Pascal Coddeville pour la construction d'une véranda aux Devins, à M. Serge Sarrasin pour la construction d'une véranda non-chauffée au Grand Clos (2 février).
- Autorisation, en dérogation à la législation cantonale mais sur la base d'un préavis positif du service de l'environnement, de brûler en plein air des ceps malades (2 février).
- Autorisations octroyées à M. Othmar Gay pour la rénovation d'un balcon et adjonction d'une toiture au Bourg, à Mme Christine Roduit pour la construction d'une habitation individuelle (16 février).

- Refus à Dom Rénovation Sàrl la construction de 20 garages-box en Lydésoz (2 mars).
- Autorisation octroyée à M. Pascal Coddeville pour la réfection des façades aux Devins (2 mars).
- Décision de louer à M. Christian Perraudin la vigne sise dans le concept de revitalisation de la Sarvaz (2 mars).
- Autorisations octroyées à M. Jean-Yves Crettenand pour la réfection d'une maison aux Combes, à M. Didier Thétaz pour la pose d'une cheminée extérieure aux Troeys, à M. Marc-André Rossier pour la pose d'une enseigne publicitaire aux Vernayaz, au Café de la Sarvaz la réfection des façades (16 mars).
- Adjudications, dans le cadre de la stabilisation des rochers dans les secteurs des Nombieux et Vers le Scex, aux entreprises Géobrugg à Romanshorn la fourniture de filets, Antonio Iannone à Saillon la création d'une digue de protection et Sébastien Cheseaux à Leytron la pose des filets et les clouages dans la roche (16 mars).
- Adjudication à l'entreprise Vidéalp Sàrl à Sembrancher des travaux de plantation dans le cadre du concept de revitalisation du canal de la Sarvaz (16 mars).
- Décision de la commission nature d'organiser en collaboration avec la société des mycologues le 26 juin une journée d'arrachage des arbres à papillons (16 mars).
- Autorisations octroyées à M. Claude Perraudin pour la pose d'un cabanon de jardin aux Troeys, à M. Maurice Dussex pour une isolation périphérique de son habitation au Clos d'Avaux (30 mars).
- Prise de connaissance de la décision de la 2^{ème} commission d'expropriation concernant l'acquisition de parcelles dans la zone d'installations et de constructions publiques d'intérêt général de la place médiévale du Bourg de Saillon et décision de ne pas s'y opposer (30 mars).
- Autorisations octroyées à M. Raul Pédrosa pour la construction d'un auvent au Grand Clos, à Mme et M. Térésa et Adamo Scorrano pour la construction d'une cabane de jardin avec poulailler au Pont du Traux, à Mme Chantal Raymond pour la construction d'une véranda non-chauffée au Clos, à Mme et M. Dominique et Laurent Brustier pour la pose de capteurs solaires aux Combes d'Avaux, à Mme et M. Marie-Christine et Pierre Antille pour la construction d'une piscine au Grand Clos (13 avril).
- Décision d'entrer en procédure de salubrité à l'encontre d'un propriétaire foncier (27 avril).

> la vie du conseil

- Autorisations octroyées à Mme et M. Dominique et Laurent Brustier pour la création d'un local technique aux Combes d'Avaux, à M. Jean-Blaise Gollut pour la construction d'une pergola au Bourg, à M. Nicolas Fournier pour le changement d'affectation d'une partie de son habitation au Grand Clos (11 mai).
- Préavis favorablement la demande de M. Alexandre Luisier pour la construction d'un hangar agricole et la demande des Fils Roth SA pour la construction d'une remise agricole (11 mai).

Economie publique

- Approbation du nouveau plan d'encépagement du vignoble qui a été remis au service cantonal de la viticulture pour préavis (15 décembre).
- Décision d'acquérir le 5 % du capital-action de la société à créer ValEole SA pour un montant de Fr. 100'000.– (15 décembre).
- Autorisation délivrée pour le survol du territoire par Air-Glacières SA pour des traitements agricoles et viticoles (12 janvier).
- Acceptation de la convention de la SEIC pour un coaching communal en énergie (30 mars).
- Décision de déposer auprès de l'Etat du Valais le rapport du bureau d'ingénieurs Idéalp commandé par la Coopérative fruitière et le cercle maraîcher et de la soutenir (13 avril).

Finances et impôts

- Prise de connaissance du rapport de l'inspection des finances relatant le contrôle du 18 novembre (15 décembre).
- Etude et approbation des comptes 2009 de la municipalité (13 avril, 11 et 18 mai).

Service du télé-réseau et Internet

- Prise de connaissance de sa démission et remerciements à M. Pierre-André Roudit pour la gestion, durant dix ans, du site Internet de la commune (12 janvier).

Servie de l'eau potable

- Adjudications, dans le cadre de la rénovation de la Station de Pompage, à KSB à Chailly-Montreux la fourniture et pose des trois pompes principales (1^{er} décembre), à l'entreprise DPE d'un débitmètre (16 mars).

Service des eaux usées

- Prise de connaissance de l'homologation par le Conseil d'Etat des modifications du règlement communal sur les taxes pour l'évacuation et le traitement des eaux usées (16 mars).
- Adjudication à l'entreprise Carl Heuser AG de pièces mécaniques pour la station A24 (27 avril).

Service du traitement des déchets

- Traitement de réclamations suite à la facturation de la voirie des commerces (15 décembre).
- Traitement de diverses demandes relatives à la voirie des commerces (13 avril).
- Validation, sous réserve, de la convention liant les communes partenaires à la SATOM (27 avril).

Service de l'irrigation et de la confusion

- Décision de poser la confusion le 8 avril et de mettre en eau le réseau dès le 19 avril (2 mars).
- Prise de connaissance de l'homologation par le Conseil d'Etat du règlement communal de la confusion et de l'irrigation du coteau (2 mars).

Bourgeoisie

- Octroi d'un droit de servitude à M. Bernard Bressenel sur le territoire bourgeoisial pour la pose d'une conduite d'eau enterrée (2 février).
- Analyse d'offres de prestations complémentaires et décision de ne pas poursuivre le dossier concernant le dépôt de matériaux inertes à la carrière de la Sarvaz (2 février).
- Autorisation à M. Camille Defayes de défricher à son compte un secteur bourgeoisial sur la route de Scinlloz (16 mars).
- Adjudication au bureau Moret et Associés SA à Martigny d'un mandat de réfection d'un secteur de la route de Scinlloz (30 mars).
- Décision de refuser le déroulement d'un camp avec enfants mineurs au chalet de Scinlloz (30 mars).
- Etude et approbation des comptes 2009 de la bourgeoisie (13 avril, 11 et 18 mai).

saillon jazz en route pour le succès

Cher Public,

Un grand merci pour votre participation nombreuse à nos deux sessions de jazz organisées en janvier et février.

Ces événements ont permis à près de cent personnes chaque soir d'apprécier ce genre de musique qui s'intègre parfaitement à une salle comme la Stella Helvetica. Ceci, autant du point de vue de sa proximité avec les artistes que de sa « sonorité » qui a ravi les musiciens présents.

Fort de cet encouragement, la commission culturelle, par son responsable musical, M. Philippe Kaesermann, vous proposera une activité encore plus étoffée et variée pour la fin de l'année et le début de l'année prochaine...

P.S. ça va swinguer dans le bourg !

*Pour la commission culturelle,
Ph. Kaesermann & Ch.-H. Thurre*



bibliothèque

Quelques chiffres

Voici quelques éléments tirés du rapport annuel 2009 de notre bibliothécaire, Mme Marie-José Roduit

Nombre de livres à disposition	9'200
Nombre de lecteurs inscrits	743 dont 670 actifs
Acquisition annuelle de livres	Fr. 12'716.80

Les animations suivantes sont intégrées à la vie de la bibliothèque.

- 1 fois par mois les classes primaires viennent choisir un livre avec leur enseignant et travaillent ensuite une étude de texte. Des liens particuliers sont ainsi développés entre la bibliothèque et les enfants.
- Diverses présentations ont lieu durant l'année : un roman de Mme Dechêne, habitante de Saillon et le livre de Monsieur le Curé Guy Luisier furent présentés.
- Deux autres points forts sont attendus chaque année : la liste des nouveautés et la visite du Père Noël à la bibliothèque ainsi que, ponctuellement, une exposition thématique.

Quant au véritable Père Noël, il devrait arriver prochainement avec un nouveau système informatique ; cet investissement important, permettra d'être en réseau avec les autres bibliothèques et de fonctionner avec le même logiciel.

Vous serez tenus au courant, chers lecteurs, des suites de ce projet ambitieux.

Pour la bibliothèque, Charles-Henri Thurre, conseiller

renaturation du canal de gru

Dans quels buts ?

Les travaux entrepris durant cet hiver 2009-2010 au lieu-dit « *En Sarvaz* » sur le canal de Gru et la parcelle « *Guigoz* » ne sont pas passés inaperçus. Nombreux ceux qui sont venus voir ou qui ont questionné les responsables communaux.



Photo Christophe Portier, 16.12.2009

Ces aménagements réalisés par la Commune de Saillon, soutenus par le Canton, la Confédération et en partie par les Communes voisines, visent à restituer un lieu propice à la nature et à la détente, où espèces animales et végétales se développent en bonne entente avec l'Homme, dans un paysage remodelé et valorisé.

L'endroit n'a pas été choisi au hasard. Il est placé là où les valeurs biologiques pouvaient être les plus grandes, alors que les contraintes spatiales étaient les moins fortes. Il se situe à la croisée de richesses patrimoniales : sources de la Sarvaz, anciens marais, route « romaine », fours à chaux, carrière de marbre, moulins...

Différents milieux, en particulier humides, veulent être reconstitués, en favorisant des espèces comme la Couleuvre mauresque (*Natrix maura* de son nom latin), la truite de rivière (*Salmo trutta fario*), les oiseaux d'eau, les petits mammifères qui vivent aux bord des canaux, les chauves-souris, les libellules, les plantes aquatiques et palustres, et bien d'autres encore qui pourront profiter de ce nouvel espace.

Mais l'Homme n'est pas oublié ; il pourra côtoyer cet endroit de tranquillité, observer la Nature sans la gêner, grâce à un parcours pédestre bien adapté.

Un projet ambitieux, de longue haleine, en partenariat



Photo Jean-Marc Pillet, nov. 2009

Les études commencées en 2000 ont associé trois Communes, Leytron, Saillon et Fully et se sont occupées de l'ensemble du canal. Un concept de gestion a tout d'abord été établi avec intégration des aspects sécuritaires (protection contre les crues), environnementaux et socio-économiques. Puis lui ont fait suite, par étapes, plusieurs dossiers pour développer et affiner le projet jusqu'à sa mise à l'enquête publique.

La mesure de la Sarvaz est l'une des treize mesures d'amélioration du canal. Elle est la troisième réalisée après l'élargissement de Branson sur Fully, et celui du canal de Saillon sous le Giratoire des Virottes, projets exécutés en 2008. Les autres aménagements se feront progressivement dans les années qui viennent, en fonction des ressources financières disponibles.

Le projet et le suivi de l'exécution ont été confiés à un consortium de bureaux, le GEPAC (Groupement pour l'Etude du Projet d'Aménagement des Canaux) qui rassemble toutes les



Photo Mathias Sauthier, juillet, 2008

compétences nécessaires au développement d'un tel projet (hydrologue, hydrauliciens, Ingénieurs civils, géomètres, hydrobiologistes, biologistes et ingénieurs forestiers).

L'ensemble des acteurs ont été réunis dès le début des études. Ainsi chacun a pu apporter sa pierre à l'édifice. Outre les trois Communes, tous les Services de l'Etat (Service des routes et des cours d'eau, de la protection de l'environnement, des forêts et du paysage, de la chasse de la pêche et de la faune, de l'agriculture), de même que la Confédération, ont accompagné le projet. Différents groupes d'intérêt ont aussi été associés, comme les pêcheurs (section de Martigny) et Pro natura. Les commissions nature des Communes étaient informées de l'avancement des réflexions. La Commune de Saillon a participé activement au projet et l'a orienté en intégrant ses aspirations.

Eléments historiques

Avez-vous encore quelques souvenirs de ce lieu lorsqu'il laissait place à la nature ? Tous les documents d'époque (relevés botaniques, compte-rendu d'excursion, ...) ont été analysés pour apprécier la valeur initiale de cette zone. Citons Philippe FARQUET (1883-1945), historien et naturaliste né à Martigny. Il décrit de manière précise le paysage et l'atmosphère qui régnait dans cette plaine aux airs de Camargue, avant les grands travaux de drainage, et constate avec amertume la disparition de ce patrimoine (zone humides, dunes de sable, ...). Ou encore Helmut GAMS (1893-1976), botaniste autrichien qui a publié un important ouvrage en 1927 (« *Von den Follatères zur Dent de Morcles. Vegetationsmonographie aus dem Wallis* »,

ainsi qu'un article en 1916 dans le Bulletin de la Murithienne sur « *la Grande Gouille de la Sarvaz et les environs* », assortis de croquis, photos d'époque et liste floristique. D'autres documents renseignent sur les valeurs naturelles d'autrefois ou mentionnent leur disparition progressive, autant d'éléments retenus comme référence ou base de réflexion.

Etat avant travaux

Le canal de Gru coulait le long de la route agricole, rectiligne, entre des berges qui devaient être très entretenues. A droite, une grande parcelle agricole en prairie et en vigne, bordée à nouveau à sa droite par le cours de la Vieille Sarvaz. A l'Est de cette parcelle, le torrent du Moulin, entre les habitations et les vignes, relie les sources plus basses de la Sarvaz directement au canal. Le terrain est un triangle, ceinturé de cours d'eau. Sa valeur agricole étant moyenne, il était opportun de valoriser ici la nature. L'écoulement linéaire du canal n'offrait quasi pas d'habitats à la faune aquatique (en particulier pour les truites qui se reproduisent dans la Vieille Sarvaz, un des derniers lieux de reproduction dans la plaine du Rhône). Sa proximité avec la route et la faible largeur de berge ne laissaient pas d'espace au développement d'une végétation riveraine typique avec buissons et arbustes. La diversité floristique était faible, et les espèces présentes banales.

Etat après travaux - mai 2010

Le chantier a débuté le 30 novembre 2009. Il a duré 35 jours



Photo Régine Bernard, mai 2010

effectifs (avec interruptions à cause du gel et du dégel du sol). Un nouveau lit a été creusé, avec un profil légèrement sinueux et des pentes de berges beaucoup plus douces et plus variées. L'ancien lit a ensuite été remblayé. Deux petits plans d'eau ont été maintenus bénéficiant d'une alimentation par la nappe phréatique pour favoriser une végétation d'eau calme. Dans le but d'augmenter la diversité naturelle et paysagère du site et de limiter les évacuations de terre, deux buttes environnementales sur lesquelles s'appuient des pierriers ont été modelées en rive droite du nouveau lit et une butte d'observation a

> renaturation du canal de gru

été créée en rive gauche. Un chemin pédestre dirigera les promeneurs autour de la zone renaturée (et non pas à l'intérieur afin de conserver un espace de tranquillité pour la faune) et l'amènera sur cette butte, du haut de laquelle une vue panoramique s'offre à eux. Une richesse naturelle se mesure à la diversité des habitats pouvant accueillir une faune et une flore différentes. Dans ce but, des structures ont été mises en place,



Photo Régine Bernard, mai 2010

telles que pierriers terrestres et immergés, bancs de sable sur les berges, graviers au fond du nouveau lit qui serviront de zone de reproduction à la truite fario. Sur la parcelle, quatre dépressions humides, couplées à de plus petites buttes, ont été creusées et ont permis de remettre à jour les couches de l'ancien marais.

L'espoir est de voir germer cet ancien stock grainier de plantes aujourd'hui disparues. Le sable trouvé sur place lors des excavations a été mis de côté puis étendu sur une des buttes, dans l'esprit des anciennes dunes. Ainsi se côtoient des milieux humides et des milieux plus secs, créant toute une trame d'habitats complémentaires. Quelques tas de bois serviront de refuge à la petite faune. Des plantations d'arbustes (essences choisies dans les listes floristiques que GAMS avait établies) habillent un peu les buttes et donneront un petit coup de pouce au démarrage de la végétation. Aucun ensemencement n'a par contre été fait, pour laisser toutes les chances aux graines qui se trouveraient dans les sols. Soulignons que la parcelle aménagée garde sa vocation agricole ; un contrat avec un agriculteur définira le mode d'exploitation, respectant les enjeux nature et paysager. Cette zone exploitée, plus extensivement, pourra être comptabilisée en surface de compensations écologiques.

Le public n'est pas oublié : une place provisoire a été aménagée à l'aval de la zone.

Que reste-t-il à faire ?

D'ici l'été, le cheminement pédestre doit encore être exécuté. Ce printemps, le sol trop mouillé rendait ces travaux impossibles. Puis les hautes eaux estivales modèleront d'elles mêmes le lit et les berges du nouveau canal. A l'automne, un bilan sera tiré et les derniers aménagements seront finalisés. Les plantations seront au besoin étoffées et des caches à poissons seront posées. Une surveillance du site est prévue pour que des mesures correctives soient prises à temps, notamment pour éliminer les plantes exotiques indésirables qui prolifèrent et envahissent les terrains remaniés (par exemple le Buddléa aussi appelé à tort arbre à papillons, la Renouée du Japon ou encore le Solidage du Canada pour n'en citer que trois).

Perspectives futures

Une seconde mesure pourrait être réalisée d'ici quelques années dans le prolongement de ces travaux. Des enseignements seront tirés par observation de l'évolution de ces premiers aménagements. Si des correctifs devaient être apportés, il sera possible de les intégrer dans cette seconde phase.



Photo Régine Bernard, mai 2010

Toute une réflexion est en cours pour valoriser cette zone du point de vue didactique et la rendre attractive pour le public. Un concept est à l'étude. Il s'attache à valoriser le patrimoine historique et naturel de ce secteur « En Sarvaz » si riche, qui mérite d'être porté à la connaissance des habitants de Saillon et des touristes. Ce nouveau lieu de détente doit concilier harmonieusement les impératifs de protection de la nature avec l'accueil et la gestion du public. Un défi que la Commune est heureuse de relever !

Belles découvertes en perspective dans ce lieu refaçonné.

Bureau ETEC, du groupement GEPAC, le 17 mai 2010
Régine Bernard

rive des nombieux

Protection contre les chutes de pierres

Dans la nuit du 3 au 4 novembre 2005, deux blocs de 20 litres environ ont atteint des véhicules parqués au fond de la vigne à la Rive des Nombieux, à la hauteur du transformateur électrique. Un des blocs a détruit la fenêtre de la portière et fini sa course sur le siège du passager avant (cf. figure 1). Des dégâts moins importants avaient déjà été constatés par certains habitants les années précédentes.



Figure 1



Figure 2

Pour donner suite à ces événements et afin de déterminer le degré de danger, une étude géologique fut demandée par le Service des forêts et du paysage et par le géologue cantonal. Elle montre que la falaise surplombant les immeubles de Chantebrise est particulièrement délitée sur certaines zones (cf. figure 2). Des blocs d'une taille maximale de 50 litres peuvent se détacher assez facilement et de manière fréquente sous l'action du gel – dégel. Les blocs qui tombent atteignent tous la route communale. Ils peuvent atteindre également les bâtiments avec une probabilité de 65 %. Les énergies des blocs à cet endroit sont moyennes à faibles et atteignent les 100 kilojoules*. Les hauteurs de rebonds peuvent être importantes (env. 3.0 m). Le degré de danger est donc moyen pour la route communale (zone bleue) et faible à moyen (zones jaunes et bleues) pour les deux immeubles (cf. figure 3).

Afin de réduire le risque sur la route, le parking et les immeubles, plusieurs options furent étudiées. La variante retenue est le fruit d'un compromis entre une sécurité optimale, le maintien des exploitations viticoles privées et la configuration du terrain. Placer par exemple les filets contre la falaise, au sommet des vignes, n'aurait pas été judicieux en raison du rebond des pierres sur la tête du rocher.



Figure 3

Zones de danger de chutes de pierres
(rouge : élevé, bleu : moyen, jaune : faible)

Là où les propriétaires désiraient conserver leurs vignes et leurs accès, un filet d'une hauteur de 3.0 m de haut a été installé le long de la route. Il peut retenir des pierres d'une énergie de 100 kJ. La hauteur a été déterminée en fonction des observations lors du dernier événement et en fonction des résultats d'une simulation informatique de la chute des blocs. Les contreforts montés sur les piliers remplacent les haubans à câble habituellement installés sur ce genre d'aménagement. Ce système permet le libre passage à l'arrière de l'ouvrage.

Au dessus du bâtiment ouest, deux rangées de pare pierres en treillis double torsion suffisent à reprendre les énergies des chutes de pierres, moins élevées à cet endroit.

Sur le secteur situé à l'est, une digue a été érigée sur les vignes qui ont pu être cédées à la Commune.

*Silvaplust sàrl
Etude forêt, environnement et dangers naturels, Mathias Carron*

* cette énergie de 100 kilojoules (kJ) correspond à peu de chose près à l'énergie d'un bloc de 40 litres en chute libre sur une hauteur de 100 m.

assainissement de la STAP

Introduction

En avril 2009, suite au constat des détériorations occasionnées par la rouille des conduites d'aspiration et crépines ainsi que l'altération du revêtement étanche du réservoir principal de la station de pompage de l'eau potable, la commune mandate le bureau CERT ingénierie SA. Ce dernier a pour but de s'occuper des réfections suivantes :



Crépines d'aspiration et tuyaux d'introduction fortement corrodés avant intervention.

- Remplacement des tuyaux d'introduction et crépines d'aspiration
- Remplacement complet du revêtement intérieur du réservoir

En juillet 2009, au vue de la vétusté des installations de pompage de refoulement, la commune décide d'intégrer la révision de ces dernières aux travaux d'assainissement déjà planifiés à fin septembre 2009.

Le 18 septembre 2009, il est décidé de différer les travaux d'assainissement prévus du 28 septembre au 13 octobre 2009 pour une période ultérieure en raison de l'impossibilité de garantir une alimentation provisoire du réseau par le bief de la commune de Leytron. Les tests d'alimentation prévus étant impossibles car la commune de Saillon fournissait elle-même l'eau nécessaire au réseau communal de Leytron. Cependant, la révision des pompes est maintenue selon la première planification.

A fin septembre 2009, suite au constat de l'état général insatisfaisant des pompes et conduites de refoulement après révision partielle, il est convenu de remplacer complètement les installations de pompage, à savoir :

- Remplacement des pompes de refoulement
- Remplacement complet du collecteur (nouvelle tuyauterie en inox)

Durant les mois de septembre à octobre 2009, suite aux défauts constatés aux niveaux du ballon amortisseur et des pompes immergées (pompage depuis le puits), ces installations sont immédiatement remplacées sur décision de la commune.

Le 23 mars 2010, suite à une séance de coordination générale et après confirmation des possibilités d'alimentation provisoire durant les travaux par les ST de Leytron représentés par M. Bertrand Huguet, les travaux ont pu être définitivement planifiés entre la mi-avril et le début du mois de mai.



Vétusté, usure des pompes de refoulement constatées lors de la révision partielle.

Descriptif des travaux

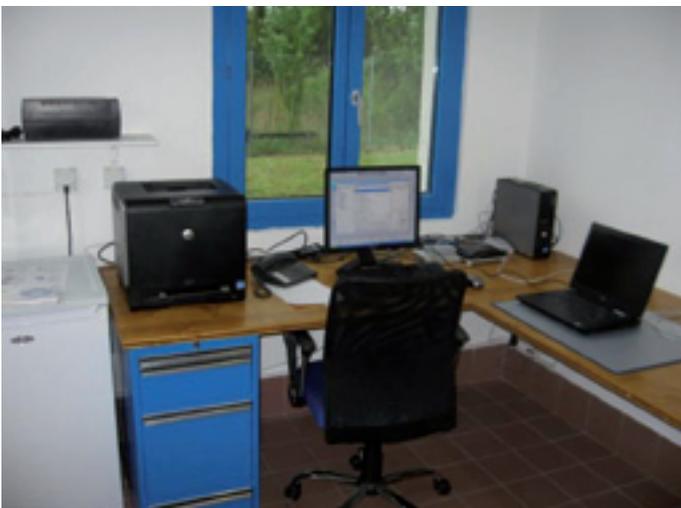
Les travaux d'assainissement ont été exécutés entre le 19 avril et le 5 mai 2010. Ces travaux comprenaient :

- Remplacement complet des pompes de refoulement,
- Remplacement complet de la tuyauterie d'aspiration et de refoulement jusqu'au niveau du départ sur le réseau (entièrement en inox).



Pompes de refoulement après démontage des moteurs.

- Remplacement complet des équipements hydrauliques (vannes d'arrêt, clapets anti-retour, purgeur, manomètres) jusqu'au niveau du départ sur le réseau.
- Mise à niveau complète de la télégestion (mise à disposition sur nouveau PC, gestion des commandes et des alarmes)



Nouveau poste de travail informatique pour la télégestion Tableaux de commande des pompes.

- Adaptations des systèmes électriques pour l'alimentation et la commande des pompes

Le 5 mai 2010, une première mise en service du système de pompage à été réalisée en présence des ST de Saillon (MM. Panchaud & Luisier), du bureau CERT ingénierie SA (M. Quinche) et des entreprises KSB (M. Monod) et DPE SA (M. Weber). A partir du 7 juin 2010, sur environ deux jours, les derniers travaux sur le nouveau collecteur (pose d'un nouveau débitmètre et adaptation des positions des nouveaux manomètres) seront effectués et clôturés par la mise en service définitive de l'ouvrage ainsi que la réception de ce dernier.



Nouvelles pompes de refoulement et collecteur inox lors de la première mise en service du 05.05.2010.

Conclusion

A début juin, la commune de Saillon disposera d'une station de pompage remise à neuf, disposant : d'un système de pompage performant et robuste, d'une gestion à distance garantissant une intervention simple, rapide et ciblée. Les investissements ainsi entrepris par la commune pour l'assainissement de la STAP permettront d'assurer l'intégrité et la pérennité du réseau d'eau de la commune.

*CERT ingénierie sa
Quinche V. - Ing. civil dipl. HES*

journée des aînés

Lieux : Vallée d'Abondance et Evian

Date : 28 mai 2010

Organisation : Commune de Saillon

Nombre de participants : 86



Bon appétit !



Départ en car



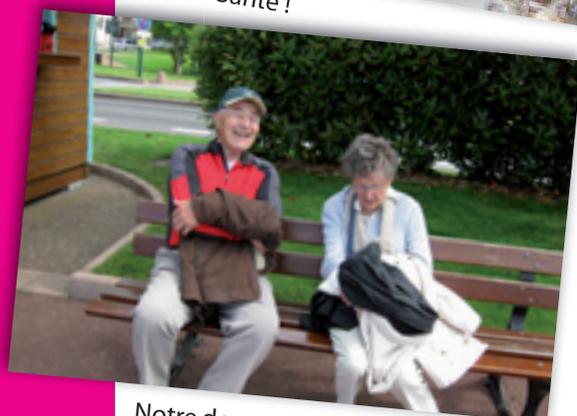
Avant la pause café



Santé !



Alors mesdames...



Notre doyen en bonne compagnie



Un avant-goût d'été

mérites 2009

Le samedi 16 janvier 2010, à la maison Stella Helvética, en présence des autorités communales et cantonale, à l'occasion de la promotion civique des jeunes de la classe 1991 et de l'accueil des nouveaux habitants (157 en 2009), les mérites communaux ont été remis.

Mérite culturel

Intrigué depuis son plus jeune âge par ces cavités béantes sur le flanc de la montagne, Henri Thurre a attendu sa retraite pour élucider l'énigme de cette carrière abandonnée.

Ancien brigadier de police, il a réuni les indices, témoignages, analyses, pièces à conviction; rien n'a été négligé. En presque 4 ans, il a mené son enquête non seulement en Valais et en Suisse, mais il a parcouru l'Europe pour accumuler informations et documents sur l'histoire et la légende de cette carrière de marbre. Suite à cette enquête marbrière, Henri Thurre nous a fourni un rapport final très détaillé sous forme d'un magnifique ouvrage sur le marbre cipolin de Saillon.

Pour étayer ce travail de longue haleine qui retrace méticuleusement l'historique de cette carrière, Henri Thurre avec ses amis du marbre, nous a présenté les pièces à conviction lors d'une exposition extraordinaire en automne 2009.

Pour tout le temps consacré à cette enquête et pour le magnifique livre *Du marbre au cœur des Alpes – Histoire de la carrière de Saillon* paru aux éditions *faim de siècle*, le mérite culturel a été remis à Monsieur Henri Thurre.

Mérite sportif

Après de nombreuses années à fonctionner comme footballeur au sein du FC Saillon, en tant que joueur puis comme entraîneur, la passion de René Schmidli pour le sport a penché du côté de la course à pied.



Amateur passionné pour cette discipline, René Schmidli a participé à ce jour à plus de six cents courses. Plusieurs marathons dont ceux de New-York, Londres, Berlin, des semi-marathons en Suisse et à l'étranger et bien sûr, la Course de Ste Catherine qu'il a couru 23 fois dont 21 sans interruption et où il a été couronné six fois meilleur Saillonin.

Cette passion l'a fait courir plus de 100'000 km. avec une moyenne de 4'000 km. par année. Dans son palmarès, il compte 68 podiums dont 7 premières places, 24 deuxième et 37 troisième.

Pour son magnifique parcours, le mérite sportif a été remis à Monsieur René Schmidli.

*Roland Moret
vice-président*

une nonagénaire

Le 21 janvier dernier, le conseil communal et le pouvoir judiciaire se sont rendus au Foyer Les Collombeyres afin de rencontrer Mme Oriane Papini Ribeyre, seule nonagénaire de l'année 2010.

Oriane est née en Italie en 1920. Ses parents se sont établis en France durant la montée du fascisme en Italie. Elle a appris le métier de secrétaire. A la fin de la deuxième guerre mondiale elle a connu son mari, ce dernier était ingénieur auprès des forces aériennes.

Après leur mariage, ils se sont vus proposé un contrat de trois ans au Maroc par une grande société de serrurerie et meubles de bureau métalliques. Ils y sont restés quarante trois ans. Madame Ribeyre était secrétaire de direction de l'entreprise qui les employait. De plus, elle s'occupait de la marche de la maison. Son mari était ingénieur dans cette même entreprise et avait plusieurs centaines d'employés à superviser. Le site de production s'étendait sur plusieurs hectares.

Les époux Ribeyre ont eu deux enfants : Françoise, établie à Marseille comme physiothérapeute et Jean-Pierre ingénieur et guide dans les Pyrénées. Un de ses petits enfants, Johan, travaille actuellement dans le Valais central.

Durant leurs vies actives, ils revenaient annuellement en France pour des vacances, sur la côte d'Azur, où ils possèdent une maison.

A l'heure de la retraite, ils hésitaient entre le Maroc, l'Espagne et la France, cherchant un endroit où le climat correspondrait le mieux à leur âge et santé. Un ami leur a suggéré de venir en Suisse et plus spécialement à Saillon en Valais. Ils ont tellement apprécié le climat qu'ils ont décidé d'y acheter un appartement et d'y résider.

Administration communale



exposition ACM

Exposition ACM dans le Bourg 28-29-30 mai 2010 « A la façon de... »

La commission scolaire a été particulièrement fière d'assister au vernissage de cette magnifique exposition au cœur du Bourg de Saillon.

La qualité et la quantité étaient au rendez-vous.

Tant à la Stella Helvetica que dans les recoins du village les œuvres exposées éclataient de vitalité dans un environnement propice à leur mise en valeur.

« A la façon de... »

- Faire vivre un projet avec tout le centre scolaire : Bravo
- Faire participer tous les élèves activement : Bravo
- Sensibiliser aux courants artistiques : Bravo
- Vivre avec son temps : Bravo
- Animer et décorer le bourg médiéval : Bravo
- ...
- et surtout...

MERCI de la part du public charmé par votre prestation.

Pour la commission scolaire, Ch.-H. Thurre



billet du directeur

Dans un petit Centre scolaire comme celui de notre Commune, qui compte tout de même 220 élèves et une vingtaine de membres du personnel enseignant, un directeur, c'est Qui ? et fait quoi ?

Si je réponds à ces deux questions, c'est tout simplement parce qu'elles me sont régulièrement posées par des Parents d'élèves et aussi d'autres personnes de notre communauté villageoise.

Qui ?

Le directeur est tout d'abord un membre du personnel enseignant. Il a eu l'obligation de suivre une formation de « *Responsable de Centre scolaire* » organisée par le DECS soit une vingtaine de journées réparties sur 2 ans avec la présentation d'un travail final et personnel de 6 à 8 pages développant un projet appliqué ou à appliquer dans son Ecole.



Ainsi, en 2008 et 2009, j'ai participé à cette formation dans le cadre de la FOVRES avec 12 collègues hommes ou femmes du Valais romand. En février de cette année, nous avons eu le plaisir de recevoir notre « *Certificat* ». Ce temps de formation a surtout permis d'échanger des expériences, de développer des stratégies de « *pilotage* » d'une équipe d'adultes et de « *conduire* » des entretiens avec les Autorités, les Parents... et bien d'autres activités liées à la pédagogie d'enfants en difficultés scolaires ou comportementales, à la différenciation, aux projets de Centre...

Le directeur est nommé par le DECS suite au choix et à la proposition du Conseil communal.

Il a fait acte de candidature répondant à une mise au concours et à un cahier des charges particulier. Etant le premier représentant du DECS dans le Centre scolaire, son rôle principal consiste à faire le lien entre notre Centre et le DECS ou vice versa.

Que fait-il ?

Mon activité au quotidien est tout d'abord d'alléger la Commission scolaire pour une large part des tâches administratives qui lui étaient dévolues comme le contrôle des présences et des effectifs, le remplacement des collègues malades ou en formation, la gestion du courrier, les arrivées ou départs d'élèves... Périodiquement, organiser les séances avec le corps enseignant, prévoir, stimuler voire contrôler les activités pédagogiques, organiser les cours d'appui et de soutien, rencontrer les Parents, collaborer avec le DECS, M. l'Inspecteur, les responsables de l'enseignement spécialisé... Annuellement, organiser l'année scolaire future en collaboration avec la Commission scolaire, établir les rapports officiels de début et fin d'année...

Ceci est un aperçu de mon travail pour lequel je suis déchargé de 4 heures hebdomadaires d'enseignement mais dont la réalité de la pratique exige une moyenne de 7 à 8 heures d'occupation par semaine.

Malgré le fait d'être au seuil de ma 40^e année de service, je trouve toujours beaucoup de plaisir et de motivation à exercer les activités d'enseignant et de directeur. Cet enthousiasme m'est largement facilité par des collègues et des autorités scolaires très compétentes, disponibles, d'un contact aisé et sachant partager, aider, comprendre, accepter...

2009-2010

Ainsi 2009-2010 a permis à chaque membre du personnel enseignant, à chaque élève de donner le « meilleur » de lui-même. Mes collègues se sont investis dans leur enseignement mais encore dans des formations particulières de Centre pour la « *Gestion des enfants en difficultés* » et des ICT (Intégration des technologies de l'information et de la communication).

Relevons aussi l'excellent travail de tous les degrés enfantins et primaires pour la préparation et la mise en place de l'exposition « *A la manière de...* » dont le succès fut au rendez-vous ! Maîtres et maîtresses, élèves, parents et autorités se sont même investis dans des projets divers comme des ateliers pour les personnes du 3^e Age, des visites de musée, d'exposition, des tournois sportifs, des cours de ski ou de natation...

Pour toutes ces collaborations, grand bravo et merci !

La Commission scolaire et le Conseil communal, par des décisions judicieuses, ont permis la mise à jour du parc informatique de l'école et la mise en chantier de l'UAPE et de la crèche. Ces travaux se sont réalisés ou sont en cours de réalisation avec le minimum de nuisances.

2010-2011

Et 2010-2011 est une année dont les grandes lignes sont déjà fixées. Ce sera une année chargée de par des classes à effectifs élevés (2 classes de 25 élèves) et 4 classes à 2 degrés; la moyenne est de 21 élèves par classe. Suite à la décision d'introduire l'apprentissage de la L3 (Anglais) en 5P dès 2013, quelques collègues commencent leur formation qui demande un investissement temps de 200 heures annuelles. D'autres cours sont offerts et un accent particulier sera porté sur le « Français » pour la lecture, l'orthographe et l'expression écrite.

Le directeur est aussi astreint à certains de ces cours et, tout comme ses collègues, il doit se familiariser avec le nouveau programme ISM pour la gestion informatisée des classes et du Centre scolaire.

Voilà ce qui a motivé et motive encore les personnes au service de l'Ecole et je tiens à remercier les collègues, en particulier ceux et celles de l'enseignement spécialisé, qui doivent nous quitter et permettez-moi de souhaiter la bienvenue à ceux et celles qui se joindront à nous à la rentrée.

Gardons en mémoire toutes nos réussites et nos collaborations ; oublions nos doutes et nos hésitations ; partons vers des vacances bien méritées et un été prometteur... à bientôt.

Jean-Marc Briguet,
Directeur



allons nous promener !

La fin d'année arrivant à grands pas, c'est à nouveau le temps des traditionnelles courses d'école. Sac à dos et casquette sur la tête, comme chaque année, les élèves auront la chance de partager une journée récréative et de découvrir différents lieux.



Pour le centre scolaire de Saillon, les déplacements se feront en car vers les destinations suivantes :

- Enfantines** : Zoo de Servion
- 1P-2P** : Château de Gruyère
- 3P-4P** : Chocolaterie à Broc
Luge d'été en Gruyère
- 5P-6P** : Découverte de la ville de Berne

Grâce à cette journée, les enfants auront l'occasion de faire de nouvelles expériences et de partager l'habituel pique-nique dans la joie et la bonne humeur !

Cette année, grâce au fonds d'animation, un montant de 10.- est donné à chaque élève et la participation des parents est ainsi inférieure à 30.-.

Bonne promenade à tous !

Les enseignantes des classes enfantines

fin des écoles

Traditionnellement, une année sur deux, a lieu un événement de plus grande envergure pour la fête de fin des classes à Saillon.

Pour cette année, une animation était prévue avec nos camarades de la communauté Portugaise. Les contacts étaient pris, le concept validé. Et... le mondial de football arriva comme chaque quatre ans. Prévoir un engagement des communautés Suisse et Portugaise le 25 juin, date à laquelle les deux équipes nationales joueront, respectivement à 16h00 et 20h30, cela commençait à tenir du défi.

Désirant que tous les protagonistes présents puissent profiter pleinement du moment de partage prévu et afin de respecter les personnes qui s'engagent, la décision de repousser cette fête à l'année prochaine a été prise à l'unanimité.

Nous apprécierons, cette année, une fin des classes « traditionnelle » avec verre de l'amitié pour les parents et glaces pour les enfants.

Horaire prévu :

- 18h00** partie officielle avec prestation du chœur d'enfant
- 18h30** suite

Je vous souhaite un excellent été et me réjouis de vous revoir le lundi 23 août à la rentrée.

Pour la commission scolaire, Ch.-H. Thurre, président

école des neiges

La vision de l'Ecole des Neiges... du point de vue économique...

Par analogie à la photographie, nous pouvons voir un sujet sous divers angles. L'axe économique, dépourvu d'émotion, reste une possibilité réelle de voir cet événement et j'ai le plaisir de vous présenter quelques chiffres, fournis par notre secrétariat communal et Olivier Buchard, président du Ski-Club.



Transports - Fr. 6'560.- pour la semaine, à noter que seuls Fr. 1'210.- sont facturés le jeudi, les 5^{èmes} et 6^{èmes} primaires étant en expédition extra-muros entièrement prise en charge par le domaine des 4 vallées. Nous les en remercions. (3 jours à Fr. 1'750.- + 1 jour à Fr. 1'210.-)

Les coûts de transport sont bien sûrs en rapport avec la qualité du transport ainsi que les règles fédérales qui régissent les transporteurs professionnels. Le ménage communal prend cette facture en charge.

Abonnements - Pour 4 jours env. Fr. 5'300.- pour les élèves et les moniteurs qui n'en possèdent pas. Ce paiement s'effectue partiellement via les dividendes des actions Téléovronnaz que détient la commune et la participation des élèves.

Participation des élèves - Forfaitairement elle s'élève à Fr. 8.-/jour pour les élèves ne possédant pas d'abonnement sur le domaine de Téléovronnaz et à Fr. 4.-/jour pour ceux qui en possède.

L'argent récolté sur une semaine, avec 4 jours skiés s'élève à Fr. 3'456.-.

Frais divers - Fr. 800.- pour le thé et la mise à disposition du local de pause de l'après-midi, facture payée par le ménage communal.

Participation forfaitaire de la commune de Fr. 300.- à la raclette organisée et offerte par le Ski-Club à la fin de l'Ecole des Neiges aux moniteurs.



Repas de midi des moniteurs - Le repas de midi pour les moniteurs déjà sur place est pris en charge par le Ski-Club tout comme l'agape du soir au bas des pistes et le solde de la facture de la raclette. Ce montant représente une participation de Fr. 1'100.- pour le Ski-Club Saillon sous la rubrique « Ecole des Neiges ».

Pour une organisation aussi importante, et, après plus de quarante éditions, il me semblait important de porter ces quelques montants à votre connaissance. Ceux-ci ont effectivement varié de manière importante ces dernières années, tant du point de vue du nombre d'élèves qui influencent les transports, les normes nouvellement introduites et le prix des abonnements.

Loin des considérations matérielles, cette magnifique aventure, dans le cadre de l'école, avec la participation nécessaire du Ski-Club, ne serait rien sans le capital humain qui encadre tous ces skieurs durant 4 jours. Merci à vous tous chers moniteurs bénévoles votre engagement n'est simplement... pas calculable !

A bloquer dans vos agendas la semaine du 31 janvier au 4 février 2011. Merci d'avance.

Charles-Henri THURRE, conseiller communal

lez'arts sur la muraille

Lez'Arts sur la Muraille 2010

Thème : L'argent



3 et 4 juillet 2010
Bourg de Saillon



Yo-Xarek Wolter nous présente une approche des Tours de Saillon permettant à notre lézard des murailles d'y vivre.



Programme

Samedi de 13h30 à 18h00

Dimanche de 10h00 à 18h00

- Peintres dans les rues
- Exposition à la Stella Helvetica et au Musée de la Fausse Monnaie
- Animation musicale par le duo Gypsy Latino
- Atelier pour enfants

Le vernissage de l'exposition aura lieu **samedi à 11h30** à la Stella Helvetica.

Le Musée de la Fausse Monnaie jouxtant cette salle sera ouvert pour l'occasion aux mêmes heures que la manifestation et l'entrée vous sera offerte. Une visite guidée gratuite du Musée vous est proposée samedi et dimanche à 15h00.

Une collection inédite de fausses pièces de monnaie européennes retirées de la circulation par la banque Closuit à Martigny et prêtée par le Médailleur Cantonal à Sion vous sera présentée, en exclusivité, par M. Léonard-Pierre Closuit, dernier directeur de la banque, Closuit et Cie SA (1867-1967) le **dimanche à 16h00** à la Stella Helvetica.